

REGLEMENT

Championnat d'échecs jeunes du Tarn et Garonne 2023

I) CONDITIONS GENERALES

Article 1.1 : Conditions de participation

Peuvent y participer tous les jeunes possédant la licence 2023-2024 de la Fédération française d'échecs A ou B et licenciés dans un club du Tarn et Garonne.

Cas particulier : Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du départemental avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.

Article 1.2 Organisation

Le championnat est organisé par le Comité Départemental du Jeu d'Echecs du Tarn et Garonne et le Club d'Echecs Castel-Moissac. Il se déroulera le samedi 9 décembre 2023 à Castelsarrasin. Le pointage des participants se fera jusqu'à 9 h 15. Le début des rondes est fixé à 9 h 30.

1.3 Catégories

Les championnats se déroulent en catégories mixtes, dans les catégories d'âge suivantes : minimes(U16), benjamins(U14) pupilles(U12), poussins(U10), petits-poussins (U08).

Il est organisé un tournoi mixte par catégorie.

II) TOURNOIS

2. 1 Cadences:

Les tournois seront joués suivant les règles de la FFE, selon les cadences suivantes :

Pour les catégories poussins (U10) et petits poussins(U08) : 20 min + 10 s par coup

Pour les catégories pupilles(U12) , benjamins(U14) , minimes(U16) : 30 mn + 10 secondes par coup

2.2 Tournois

Dans chacun des tournois, les joueurs seront appariés au système suisse (logiciel Papi) sauf dans le cas d'un nombre de participants inférieur à 6. Dans ce cas, les joueurs seront appariés en toutes rondes.

2.3 Règles du jeu :

Les règles du jeu sont celles de la FFE. En application des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

La partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé.

2. 4 Classement

Le classement est établi au nombre de points (voir grille américaine du tournoi ou grille Berger) . En cas d'égalité de points, les départages suivants sont utilisés : (excepté pour les titres de champions départementaux, voir 2.5)

- 1 Buchholz Tronqué
- 2 Cumulatif
- 3 Performance

2. 5 Départage

En cas d' ex-œquo, des matches de départage seront organisés pour les titres de champions départementaux.

- 1) S'il n'y a que 2 ex-œquo, le match se fait en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, parties aller-retour avec les couleurs inversées.
- 2) S'il y a plus de 2 ex-œquo, un tournoi toutes rondes en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup.
- 3) En cas de nouvelle égalité, à l'issue de ces matches de départage, une partie de départage est organisée, de 5 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les blancs et de 4 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les noirs, les blancs ayant l'obligation de gagner, le choix des couleurs est laissé au plus jeune des joueurs.

2. 6 Qualifications

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés. Le nombre de qualifiés par catégorie est déterminé par le tableau suivant :

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s
De 1 à 5	2
6 ou 7	3
8, 9 ou 10	4
11, 12 ou 13	5
14 ou 15	6
16 ou 17	7
18, 19 ou 20	8

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s
21, 22 ou 23	9
24 ou 25	10
26, 27 ou 28	11
29, 30 ou 31	12
32, 33 ou 34	13
35, 36 ou 37	14

puis + 1 par tranche de 3

La qualification implique la participation effective du joueur au championnat départemental jusqu'à la dernière ronde.

2.7 Repêchage

Aucun repêchage d'un joueur absent ne sera possible.

Dans le cas où un joueur qualifié au titre de l'article 2.6 ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du championnat, sa place est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie du département.

III) ARBITRAGE

3.1 Choix des arbitres

Les différents tournois sont supervisés par l' arbitre principal Frédéric Rivière, choisi par l'organisateur en accord avec le Président du comité départemental. L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage.

3.2 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

3.3 Commission d'appel

La commission d'appel est composé de l'arbitre principal, président de la commission, le président du comité départemental et le responsable des jeunes du département.

IV) DIVERS

4.1 Encadrement

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du dit club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

4.2 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le soir du championnat à 17 h 30. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

4.3 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.